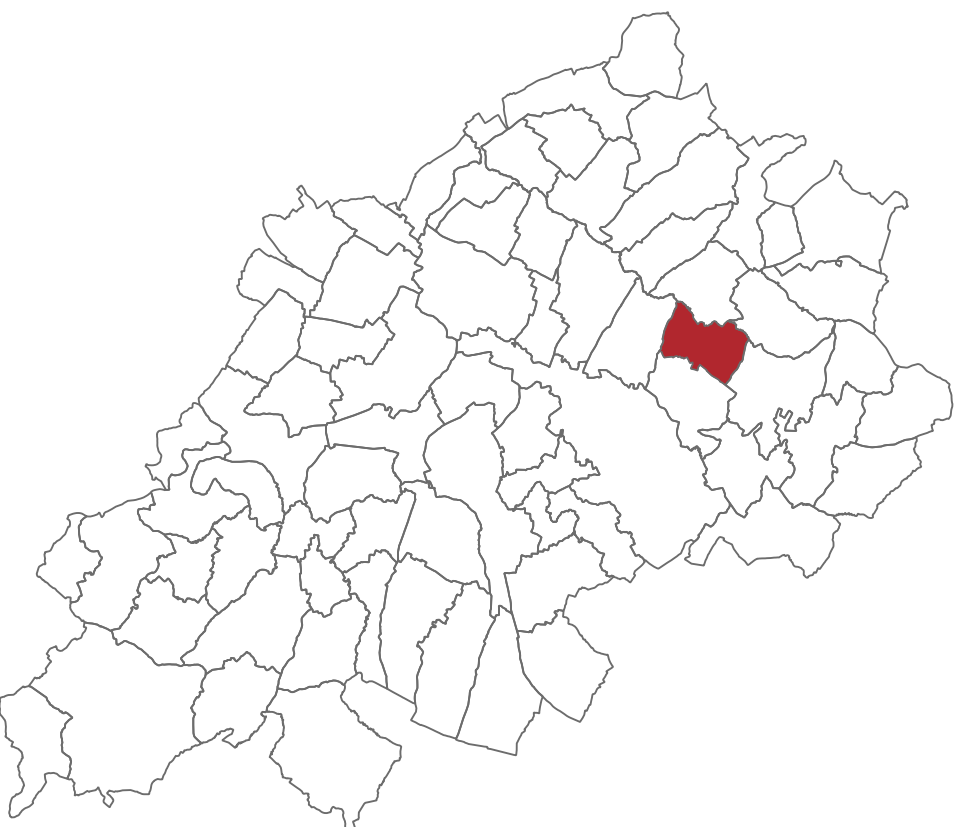


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Gouffern en Auge

Fel



PRESCRIPTIONS

★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple

— Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques

▨ Emplacement réservé

ZONAGE

- UAa : Centre-ville d'Argentan
- UAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
- Npv : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques au sol
- A : Zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte